



## **RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

### **RÈGLES DE SÉCURITÉ**

#### **Les usagers doivent**

- Marcher sur le trottoir et regarder avant de traverser.
- Traverser toujours à un passage zébré/piéton.
- S'assurer que le conducteur les voit et qu'ils voient le conducteur. Ne jamais marcher derrière le bus, toujours marcher devant lui et s'en éloigner d'environ 3 mètres.

### **LORS DE LA MONTÉE OU DE LA DESCENTE DU BUS**

#### **Les élèves doivent**

- attendre que le bus s'arrête, que la porte s'ouvre et que le conducteur ou l'accompagnateur donne le feu vert pour monter ou descendre.
- Ne pas bousculer leurs camarades, monter ou descendre du bus en silence.
- Demandez de l'aide au conducteur ou au passager s'ils font tomber quelque chose près du bus.
- Veillez à prendre toutes leurs affaires avec vous lorsqu'ils quittent le bus.

### **PENDANT LE TRAJET**

#### **Les élèves doivent**

- Observer un bon comportement dans le bus, comme s'il s'agissait de l'enceinte de l'établissement, parler sur un ton modéré, en respectant tous les membres présents. Aucun langage grossier ou irrespectueux ne sera toléré dans le bus. Il est possible d'écouter de la musique pendant le trajet, à condition de porter des écouteurs et de la maintenir à un volume modéré qui n'affecte pas la concentration du conducteur et ne dérange pas les autres passagers.
- Prendre soin du véhicule et veiller à ce qu'il reste propre.

- Rester assis pendant le trajet, de manière correcte et sans poser les pieds sur le siège avant ou dans l'allée.
- Suivre à tout moment les instructions données par la personne accompagnant le bus, qui est responsable de la sécurité et du respect des règles de coexistence dans le bus.
- Ne pas détourner l'attention du conducteur, ne pas déranger ou perturber les autres élèves, ne pas désobéir aux instructions de l'accompagnateur ou du conducteur, ne pas agresser physiquement ou verbalement un usager du bus.

## **LES FAMILLES OU LES TUTEURS LÉGAUX**

Les parents doivent veiller à ce que les enfants se comportent en toute sécurité en tant que piétons, lorsqu'ils montent et descendent du bus et lorsqu'ils sont dans le bus, et qu'ils respectent les autres passagers, les parents, le conducteur et la personne qui les accompagne.

### **Les parents doivent**

- Être ponctuels à l'arrivée et au départ, il est conseillé d'arriver 5 minutes à l'avance.
- Envoyer les demandes de transport à l'école en temps utile (au minimum 24 heures en avance)
- Communiquer dans les plus brefs délais tout changement d'adresse et surtout de numéro de téléphone de contact.
- Informer l'établissement de tout incident lié au transport scolaire.
- Prévenir l'établissement en cas de non-utilisation du service, si l'élève va être récupéré directement au lycée.
- Prendre en charge les frais de réparation des dégâts matériels causés par leurs enfants aux véhicules.
- De récupérer leurs enfants à l'école si, pour quelque raison que ce soit, ils n'ont pas pris le bus à la fin des cours.

## **L'ÉTABLISSEMENT**

### **Le Lycée doit**

- S'assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies pour garantir le bon fonctionnement du service dans l'enceinte de l'établissement.

-Informer les familles si un élève ne se présente pas en classe dans les 2 premières heures de la journée.

-Ne pas porter préjudice aux élèves en cas de retard exceptionnel le matin, et ne pas retenir les élèves au-delà de l'heure de départ afin de respecter les horaires de bus.

### **Non présentation/absence du tuteur ou de l'élève à l'arrêt.**

Trajet du matin : l'élève doit être à l'arrêt 5 minutes avant l'heure prévue. Si l'élève ne se présente pas, le bus n'attendra pas et poursuivra son trajet afin de ne pas prendre de retard.

Trajet de l'après-midi : Si le tuteur ne se présente pas pour récupérer l'élève à son arrêt, l'élève doit rester dans le bus, qui poursuivra son trajet. Si cela se produit au dernier arrêt, le moniteur conduira l'élève en taxi à l'endroit indiqué par le tuteur, les parents prenant en charge les frais de taxi aller-retour au domicile du moniteur.

Le moniteur sera indemnisé en fonction du temps perdu, au cas par cas.

### **CONTRÔLE ET SUIVI**

Au début de chaque année scolaire, l'établissement publiera les horaires et les points de départ et d'arrivée. Ces horaires et points de départ seront communiqués à l'avance par l'entreprise prestataire de services pour pouvoir vérifier que les itinéraires sont conformes aux critères de qualité établis dans le présent guide.

Si des déficiences sont constatées dans les services de transport et/ou d'accompagnement, l'école en informe l'entreprise par écrit afin qu'il y soit remédié. Ces déficiences peuvent être constatées par l'établissement elle-même, par la personne accompagnatrice, par l'entreprise de transport, par les élèves ou leurs familles.

### **CONTACT**

[autobus@lfmurcie.org](mailto:autobus@lfmurcie.org)

968.64.80.65